

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

## SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

---

Etaient Présents 55 titulaires, 5 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Bernard UTHURRY, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Anne SAOUTER, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Dominique QUEHEILLE, Raymond VILLALBA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante d'André BERNOS, Jean-Philippe FLORENCE suppléant de Fabienne TOUVARD, Serge MAUHOURET suppléant d'Ophélie ESCOT, Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS suppléante de Philippe SANSAMAT, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Jean CASABONNE à Martine MIRANDE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Martine LARROUCAU à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Alain CAMSUSOU (excusé), Rose Elisabeth LOPEZ, Laurence DUPRIEZ

**RAPPORT N° 02-200728-ADM-**

**ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

M. UTHURRY expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10 et L5211-41-3 ;

Il est précisé que les autres membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président et les Vice-Présidents, selon le scrutin uninominal à trois tours, Conseiller par Conseiller.

Le Conseil Communautaire élit donc les autres membres du Bureau, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 juillet 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY

# Procès verbal de vote ELECTION DU 1<sup>er</sup> CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le

ID : 064-200067262-20200728-02\_200728\_ADM\_2-DE

Ce jour, 28 juillet 2020, il a été procédé à l'élection du 1<sup>er</sup> Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, chaque délégué du conseil ayant remis au Président de la séance, un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

## Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	71
Bulletins blancs ou nuls	18
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

M. ... <i>FLORA</i>	52 voix
M.... <i>SERVA</i>	...1... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix

## Résultats du 2<sup>ème</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	
Bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

M. ....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix

**Résultats du 3<sup>ème</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins dans l'urne	
Bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

M. ....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix

M. ...NORA..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1<sup>er</sup> Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Fait à Oloron-Sainte-Marie le 28 juillet 2020

**Le Président**



**Le Secrétaire de séance**



**Les Assesseurs**



**Procès verbal de vote**  
**ELECTION DU 2<sup>ème</sup> CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ**

Envoyé en préfecture le 31/07/2020  
Reçu en préfecture le 31/07/2020  
Affiché le  
ID : 064-200067262-20200728-02\_200728\_ADM\_2-DE

Ce jour, 28 juillet 2020, il a été procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, chaque délégué du conseil ayant remis au Président de la séance, un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins dans l'urne	71
Bulletins blancs ou nuls	11
Nombre de suffrages exprimés	60
Majorité absolue	31

M. <u>GARROTE</u>	58 voix
M. <u>WALBA</u>	1 voix
M. <u>MAJLET</u>	1 voix
M.....	..... voix

**Résultats du 2<sup>ème</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins dans l'urne	
Bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

M. ....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix

**Résultats du 3<sup>ème</sup> tour de scrutin :**

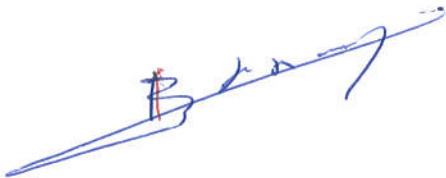
Nombre de bulletins dans l'urne	
Bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

M. ....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix

M. ...**GARROTÉ**..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Fait à Oloron-Sainte-Marie le 28 juillet 2020

**Le Président**



**Le Secrétaire de séance**



**Les Assesseurs**

